

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Florence Bettschart-Narbel et consorts - Pour une politique ambitieuse d'orientation scolaire et professionnelle

1. PREAMBULE

La commission nommée pour traiter de l'objet cité en titre s'est réunie le 1^{er} décembre 2021 à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames les Députées Céline Baux, Florence Bettschart-Narbel, Elodie Lopez et Monique Ryf, de Messieurs les Députés Jean-Claude Glardon, Denis Rubattel, Patrick Simonin et Daniel Trolliet, ainsi que de la soussignée, Présidente et Rapporteuse de la commission.

A également participé à cette séance, Madame le Conseillère d'Etat Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Elle était accompagnée de Messieurs Lionel Eperon, Directeur général de l'enseignement postobligatoire (DGEP), Giancarlo Valceschini, Directeur général de l'enseignement obligatoire (DGEO), Sylvain Marmy, Chef du Centre OSP Région Nord - Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), et Alain Bolomey, Chef adjoint du Service de l'emploi (SDE).

Le secrétariat de la commission était assuré par Madame Fanny Krug, Secrétaire de commissions parlementaires. Qu'elle soit remerciée pour la qualité de ses notes.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

La postulante fait le constat que les adolescentes et adolescents sont souvent confronté-e-s à de nombreuses questions concernant leur avenir professionnel, que la pandémie a mis à mal ce questionnement, que les parents n'ont pas toujours le même niveau de connaissances et de formation. Selon le rapport PISA 2020 de l'OCDE, les aspirations professionnelles des adolescentes et des adolescents portent sur un nombre restreint d'emplois. Souvent, elles et ils n'ont pas connaissance de tout un panel de métiers, des métiers d'avenir, tels que médiamaticien. Les visites au Salon des métiers n'apportent pas toujours une réelle incitation à aller vers certains stands. Quant au matériel d'orientation scolaire et professionnelle mis à disposition des jeunes et des parents, il est difficilement accessible à toutes et tous. Des améliorations pourraient donc être apportées. Le postulat demande :

- d'établir un rapport sur les métiers d'avenir, notamment en mettant en exergue les filières qui connaissent une raréfaction de main d'œuvre et qui pourraient connaître des débouchés importants dans les prochaines années ;
- d'étudier l'opportunité de développer une politique ambitieuse d'orientation scolaire et professionnelle, notamment par le biais d'un site internet dédié. Il s'agit de parler plus aux jeunes. Actuellement les pages internet de l'Etat de Vaud sont peu attractives. L'Etat de Genève dispose d'un site dédié à l'orientation professionnelle qui semble plus attractif.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Un état de la situation de l'orientation scolaire et professionnelle 2020-21 est présenté.

A la sortie de l'école obligatoire (11^e année Harmos), les jeunes qui sortent en juin (chiffres 2020) avec un certificat VP (voie pré-gymnasiale) vont pour 90% dans une formation gymnasiale et pour 10% dans une formation professionnelle initiale. Parmi les jeunes qui sortent avec un certificat VG (voie générale), environ 21% suivent une formation professionnelle initiale, 24% vont dans une solution intermédiaire ou de transition, une petite partie va vers une formation générale (en particulier école de culture générale des gymnases). Vu de manière générale :

- 47,1% des jeunes choisissent une formation générale : 35,7% en école de maturité, 11,4% en école de culture générale.
- 20,4% des jeunes suivent une formation professionnelle initiale, en particulier CFC/AFP et une partie en école de commerce.
- 23,1% des jeunes vont dans une solution intermédiaire, soit des mesures de transition (école de la transition, SEMO) ou un raccordement (nombre croissant avec les effets de la pandémie). Durant les 4 dernières années, le nombre de jeunes en mesures de transition a diminué mais par effet de balancier le nombre de jeunes en raccordement a augmenté. 5 ans après la 11^e année Harmos, pour la même cohorte de jeunes, les chiffres se renversent avec 54% des jeunes en formation professionnelle initiale.

En 5 ans, les solutions intermédiaires vont mener à quasi 100% à une formation professionnelle initiale, et une partie des jeunes en école de maturité ou de culture générale vont se réorienter vers une formation professionnelle initiale. En d'autres termes, on constate qu'au sortir de la 11^e année Harmos, l'équilibre formation générale/formation professionnelle initiale n'est pas au rendez-vous ; 5 ans plus tard, cet équilibre est au rendez-vous.

- 8,1% des jeunes sont sans solution référencée. Cette cohorte a fait l'objet de toute l'attention, elle est sans solution documentée (une partie de ces jeunes sont partis dans un autre canton ou à l'étranger, d'autres ont commencé directement sur le marché du travail sans formation, d'autres étaient sans solution et doivent être accompagnés). Ces jeunes étaient peut-être sans solution de façon transitoire, mais on les retrouve la plupart du temps en formation professionnelle initiale quelques temps après.

Diverses mesures ont été prises pour réagir face à l'urgence de la pandémie.

Celles-ci ont été déployées avec un focus sur les mesures destinées aux élèves en recherche d'un apprentissage. Au printemps 2021, les élèves de 10^e et 11^e ont eu plus de difficulté à trouver des places de stage qu'habituellement. Diverses mesures spécifiques concernant les stages ont été prises : mise en place d'une plateforme de recrutement en ligne par l'OCOSP (Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle) ; soutien à 155 jeunes au printemps 2021 grâce au dispositif «Démarche» ; flexibilisation de la durée et des conditions des stages au S1 ; création de 500 places de stages dans les cours interentreprises ; augmentation des écoles partenaires de «Lift» (50% des jeunes qui suivent un stage Lift décrochent immédiatement un contrat d'apprentissage).

S'agissant du Salon des métiers, le Canton de Vaud a maintenu son salon 2021 contrairement à d'autres cantons. Avec 46'600 visiteurs, la fréquentation a augmenté à près de 10% par rapport au salon 2019. Le nombre de classes inscrites a aussi augmenté de 10%. Cela a permis à des dizaines de milliers de jeunes vaudoises et vaudois de découvrir plus de 200 formations initiales.

Au cœur de la 2^e vague, à l'automne 2020, le Salon des Métiers n'a pas pu être tenu. Début 2021, les parents d'élèves de 10^e et 11^e ont reçu un courrier leur proposant de visionner des vidéos présentant les pôles de formation duale. Ces vidéos ont également été diffusées sur les réseaux sociaux. Elles devaient inciter les jeunes à participer à des webinaires de 60 minutes qui ont couvert 125 apprentissages sur plus de 170 existants.

Ces éléments sur la crise sanitaire démontrent que le système d'orientation vaudois est capable de s'adapter rapidement à des conditions exceptionnelles. La crise a au moins servi à approfondir et accélérer la réflexion déjà entamée sur les missions de l'orientation scolaire et professionnelle, en conformité avec le plan d'action adopté en 2019 qui propose 11 mesures pour a) promouvoir la formation professionnelle, b) prévenir les échecs et les ruptures, c) favoriser la création de nouvelles places d'apprentissage.

Il faut savoir que l'orientation scolaire a son importance à partir de la fin de la 8^e année et les trois années suivantes et l'OCOSP est appelé à jouer un rôle de premier plan dans la valorisation de la formation professionnelle. La dynamique de valorisation de la formation professionnelle est désormais bien installée et implémentée. Il reste cependant nécessaire de poursuivre le travail de fond. A brève échéance, de nouvelles actions vont être lancées. Ainsi une campagne de promotion de l'apprentissage va prochainement démarrer et une 2^e édition des Rencontres cantonales de la formation professionnelle aura lieu en février 2022.

L'orientation scolaire va être repensée, pour la mettre davantage au service de l'insertion socio-professionnelle des jeunes. Cette réflexion sur l'orientation scolaire va s'organiser autour de 3 axes, soit :

- Renforcer l'accompagnement (offrir un service davantage personnalisé). Plusieurs projets ont été mis en place par l'OCOSP en 2020-2021 comme l'élaboration d'un processus simplifié de suivi et de repérage des élèves lors de la dernière année d'école obligatoire, pour une prise en charge spécifique vers des mesures de transition. Depuis juin 2021, il y a un suivi personnalisé des jeunes qui sortent de l'école sans solution. Il y a aussi la création d'une prestation de suivi et de coaching pour les élèves de 12^e année. Depuis les 4 dernières années, on vise à supplanter les solutions non-certifiantes pour orienter les élèves vers les solutions certifiantes. La 12^e année va dans ce sens car elle est certifiante et prépare à la formation professionnelle. Il y a actuellement 3 classes de 12 élèves. Il est prévu d'ouvrir de nouvelles classes pour un total cantonal de 55 à 60 élèves.
- Promouvoir la diversité des métiers et la communiquer. Il s'agit d'améliorer les supports de communication, de lancer une campagne de promotion de la formation professionnelle dans le canton (présentation de la richesse des apprentissages proposés).
- Accélérer l'insertion socio-professionnelle, soit trouver des solutions pour réduire le nombre de jeunes qui rejoignent les mesures de transition pour leur permettre de signer plus rapidement un contrat d'apprentissage.

Ces 3 axes vont dans le sens voulu par le postulat. Il s'agit de mener une politique plus proactive auprès des jeunes pour les amener à découvrir l'éventail des professions offertes dans le canton.

Lors de la 1^{ère} démarche de valorisation de la formation professionnelle (2017-2022), le focus a été mis sur les jeunes de la transition et les jeunes de la VG « 111 »¹. Il s'agissait de s'assurer qu'une orientation vers des formations certifiantes était donnée à un maximum de jeunes, sachant que la cohorte en transition n'est pas dans une formation certifiante. L'objectif était d'ouvrir une formation professionnelle initiale plus rapidement.

Dans la 2^e démarche de valorisation de la formation professionnelle (2022-2027) seront ciblés les jeunes de la VG « 222 »² et les jeunes de VP. Par rapport à la diversité des métiers et à la richesse du tissu socio-économique, il y a beaucoup de formations professionnelles initiales - dans les domaines techniques notamment - qui exigent des compétences acquises par les jeunes « VG 222 », voir à des jeunes en VP. Une politique de valorisation de la formation professionnelle passe donc aussi par l'orientation de ces jeunes vers ces métiers, des jeunes qui ont de bonnes prédispositions à apprendre mais qui ne sont pas forcément destinés à une formation générale et une carrière universitaire. Et ce, en faisant valoir des compétences qui ne sont pas strictement scolaires, telles que des compétences d'innovation par exemple. C'est ce public sur lequel l'emphase doit être mise dans la façon de repenser en partie notre orientation scolaire et professionnelle.

La Conseillère d'Etat souligne ainsi que le Conseil d'Etat s'est saisi des enjeux autour de l'orientation scolaire et professionnelle. Il s'agit d'un travail de très longue haleine, qui implique de nombreux acteurs. La pandémie a obligé à réagir rapidement, avec désormais un accompagnement individualisé des élèves.

¹ VG 111 : voie générale, niveau moyen en français, maths, allemand

² VG 222 : voie générale, niveau supérieur en français, maths, allemand

Le travail de fond n'est pas oublié. Il passe par l'élaboration d'une stratégie appelée de ses vœux par le postulat et qui a déjà bien démarré. Le DFJC réfléchit déjà dans cette 2^e phase de son plan d'action sur la valorisation de la formation professionnelle qui s'adresse à un public différent de celui de la 1^{ère} phase.

Quant à la volonté de renforcer la présence en ligne de l'OCOSP, la Conseillère d'Etat rappelle que la base de données <https://www.orientation.ch/> existe déjà et que l'OCOSP y participe. De plus, avec les réponses mises en place pendant la pandémie, le stade d'un simple site internet est dépassé. La commission peut être rassurée sur le fait que le DFJC avance de manière coordonnée pour renforcer l'orientation professionnelle.

Enfin la Conseillère d'Etat souligne que même si le postulat aborde l'orientation professionnelle, les nouveaux métiers et la pénurie de main d'œuvre, ces trois sujets ne sont pas nécessairement liés. Comme l'a démontré une récente étude suisse sur les secteurs qui font face à une pénurie, les métiers les plus concernés sont des métiers hautement qualifiés nécessitant le plus souvent des formations universitaires. Dès lors, le lien que fait le postulat entre pénurie, formation professionnelle et visibilisation des nouveaux métiers n'est pas aussi évident que cela. Il serait même possible de dire que l'augmentation des effectifs gymnasiaux pourrait répondre au problème de pénurie dans certains domaines. Cela dit, cela n'enlève en rien le souhait de valorisation de la formation professionnelle dans le canton pour tous les profils d'élève. Ces problématiques sont complexes, passionnantes et traitées à bras-le-corps par la DGEP et la DGEO.

S'agissant des nouveaux métiers, le Canton est très attentif aux évolutions décidées à l'échelon fédéral. Il offre de nombreuses formations professionnelles initiales qui incluent les nouveaux métiers, auxquels ont été ajoutés en 2021 les informaticiens du bâtiment CFC. Entre 2022-2023, les nouvelles professions suivantes vont ouvrir : Technologue en emballage CFC, Digital business CFC. Le Canton s'emploie ensuite à visibiliser ces métiers lors d'événements tels que le Salon des métiers (focus sur les métiers de la transition écologique par exemple). Néanmoins, un équilibre doit être trouvé pour ne pas donner l'impression de favoriser certains métiers par rapport à d'autres.

Enfin, le Canton travaille en étroite collaboration avec la HEIG et l'EPFL pour s'assurer que les filières en informatique répondent aux besoins croissants dans ce domaine.

4. DISCUSSION GENERALE

Au cours de la discussion générale sont abordés différents questionnements :

■ *A quel moment sont intégrés dans la réflexion les praticiens/maîtres d'apprentissage ?*

Les référents AMP (approche du monde professionnel) font le lien entre l'école et les différents métiers composant le tissu économique vaudois. Ce sont des facilitateurs présents dans tous établissements avec filière du secondaire 1 pour que le monde du travail soit plus facilement en dialogue avec le monde de l'école. A noter également les conférences régionales de la formation professionnelle qui permettront, grâce à des ateliers et des rencontres, un dialogue entre les praticiens et les acteurs de l'école. Cette dynamique est nouvelle et il faut la consolider car c'est par ce dialogue entre ces deux mondes qu'un contrat d'apprentissage pourra être signé. Avec ce dialogue et avec l'organisation de stages en amont, d'autres perspectives pourront être données aux jeunes.

■ *Comment les jeunes en VP sont-ils informé-e-s sur les métiers et la voie professionnelle, et quelle est l'information donnée aux parents ?*

La dénomination VP – voie pré-gymnasiale – dit bien que c'est la voie pour aller au gymnase. Il conviendrait d'abord d'enlever le terme « pré-gymnasial » à cette VP. On peut et il faut améliorer la prise de connaissance du monde du travail par les conseillères et conseillers en orientation, par les enseignant-e-s, les jeunes et leurs parents, mais il faut se rendre compte qu'en 2017, il était encore inenvisageable que les VP se rendent au Salon des métiers. La dynamique est maintenant enclenchée mais il faut un peu de temps pour réamorcer un processus qui casse des stéréotypes imprégnés depuis plusieurs années. Il faut aussi dire que les jeunes en VG sont plus vite confrontés à la réalité d'un choix professionnel ou non que les VP. Or les VP devraient se poser la question aussi tôt. Sur un autre plan, il faut savoir que les secteurs économiques affirment que des compétences élevées sont nécessaires pour certains métiers/apprentissages. Malgré toutes les tentatives qui pourraient être mises en place, on observe que la croyance selon laquelle il n'y a pas d'avenir professionnel en-dehors de la VP est encore tenace. Or il existe de nombreux exemples de réussites parmi les jeunes issus de la VG et ayant choisi la voie de l'apprentissage. Il existe également de nombreuses possibilités de progression dans les métiers et il

s'agit de les mettre en lumière. C'est un travail de longue haleine, et il faut aussi changer l'état d'esprit des parents.

■ *Quel est le bilan des 500 places de stages dans le cadre des cours interentreprises (stages découverte) ?*

Il est répondu que les 500 places de stages initiées avec une douzaine d'organisations du monde du travail dans le cadre des cours interentreprises n'existaient pas avant la pandémie. Les entreprises formatrices ayant eu des difficultés à proposer des places de stage pour recruter leurs futurs apprenti-e-s, en raison de la pandémie, ont approché les cours interentreprises. Dans ce cadre, des jeunes ont pu rencontrer de futurs apprenti-e-s en formation dans les cours interentreprises. C'est un bon vecteur de présentation des métiers qui sera probablement prolongé au-delà de la situation pandémique. A cet égard, un commissaire relate que c'est un bon outil mais que beaucoup de travail reste à faire et qu'il faut s'en donner les moyens, notamment en communiquant bien l'information aux élèves.

■ *Comment garantir une égalité de traitement en la matière dans le canton, entre les établissements scolaires impliqués et ceux qui sont moins actifs ?*

Il est juste de dire que selon les thématiques qu'il est demandé d'aborder, l'écho peut être différent dans chaque classe. L'approche du monde professionnel (AMP) a été introduite pour expliquer les démarches à faire auprès des entreprises (manifester un intérêt, se présenter, etc.). Son contenu est révisé régulièrement et adapté. Les enseignantes et enseignants d'AMP sont formé-e-s. Il y a des référentes et référents AMP par établissement qui ont pour mission de coordonner l'activité. C'est dire l'importance apportée à cette activité et à la volonté qu'il y ait le moins de différences possibles entre les classes sur son approche. Depuis quelques années, la formation générale est venue s'ajouter à l'AMP avec un objectif similaire.

Il faut savoir cependant que dans certains établissements, des entreprises ont la possibilité de présenter les activités locales, dans le contexte économique local.

■ *Est-il possible de faire une semaine de stage en VP ?*

Concernant la présentation des filières professionnelles aux élèves de VP – pas de possibilité d'ajouter des périodes à la grille horaire des VP – l'idée serait de proposer des activités de découvertes dans le cadre d'activités spéciales (semaine de découverte) et il y a maintenant une plus grande ouverture par rapport au Salon des métiers. La loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) ne décrit pas les stages pré-professionnels comme étant spécifiquement réservés aux VG. L'art. 76 LEO stipule que « dès la 10^{ème} année, les élèves peuvent effectuer des stages en entreprise ou en écoles des métiers. Ces stages sont organisés de préférence durant les vacances en prenant en compte les disponibilités des entreprises ». Une directive a été modifiée pour assouplir les stages en termes de temps (possibilité de faire des stages de 1 à 5 jours). Cela n'exclut pas les VP.

■ *Quel est le bilan du webinaire qui a remplacé le Salon des métiers ?*

Des webinaires (présentation des métiers sous une forme virtuelle) ont eu lieu en 2020 à la place du Salon des métiers qui n'a pas pu se tenir. En 2021, le Salon des métiers a pu se tenir en présentiel et une offre virtuelle a été faite en parallèle. Un commissaire témoigne de la qualité de ces webinaires mais regrette que les organisations du monde du travail ne puissent pas contacter les personnes qui s'y sont connectées. Pour lui, il faut se donner les moyens d'aller plus loin.

■ *Qu'en est-il de la concrétisation de la motion Clerc (17_MOT_003) – Valorisation et promotion de la formation duale qui demandait une entrée dans les écoles pour échanger sur la formation professionnelle ?*

Les rencontres ont été bloquées par la situation sanitaire, tout comme les Rencontres régionales.

■ *Y-a-t-il un risque d'une interprétation différenciée entre les acteurs de l'école et ceux de l'orientation professionnelle par rapport aux impulsions politiques ?*

Afin de le minimiser, 2 axes du plan d'action (cf page 3) sont mis en exergue, à savoir une priorisation des missions de l'OCOSP vers des objectifs de certification et d'insertion socio-professionnelle et une information pour tous les élèves, VG et VP, sur la formation professionnelle (Salon des métiers, matériel pédagogique, stages, etc).

Ces lignes forces doivent se déployer au fil de ces mois et prochaines années.

■ *Quelles opportunités les ORP peuvent-ils apporter aux jeunes avant ou après la scolarité ?*

Il est expliqué que le Service de l'emploi (SDE) intervient généralement lorsque les jeunes ont fini leur parcours scolaire et l'apprentissage, et pour une certaine mesure dans le cadre de la transition. Parallèlement, tous les ORP ont des rapports étroits avec les entreprises dans le canton, notamment avec des consultations pour apprécier l'évolution des métiers et ce que peut l'assurance chômage dans le cadre du développement de l'employabilité des personnes au chômage. Les services publics de l'emploi n'interviennent pas en aval, directement dans le cadre de la formation professionnelle. L'assurance chômage ne prévoit pas encore de conversion professionnelle qualifiante.

■ *Quelle place est accordée aux métiers ayant beaucoup changé et ceux d'avenir ?*

175 métiers sont répertoriés dans le Canton de Vaud comme faisant l'objet d'une formation professionnelle (homologués par le SEFRI - Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation). Ils sont communiqués aux élèves.

Les nouveaux métiers ne font pas l'objet d'une information immédiate car il y a un certain conservatisme. Par exemple, il a été constaté que le CFC de médiamaticien a été difficilement adaptable sur le marché du travail car les employeurs eux-mêmes ne connaissaient pas ce métier. Le SEFRI réfléchit longuement avant d'homologuer un nouveau CFC.

Certaines informations en provenance de l'OCOSP pourraient être plus attractives, et le DFJC s'engage à le faire pour répondre aux besoins des jeunes. Cela se fait petit à petit.

Le lien entre les métiers du futur et l'orientation professionnelle est un sujet qui ne dépend pas spécifiquement des acteurs cantonaux. Il n'est pas de la responsabilité du monde de la formation de répondre directement par la formation aux besoins de l'économie. Par contre, le monde de la formation doit, d'entente avec les associations du monde du travail national, identifier certaines tendances lourdes des métiers qui vont disparaître, respectivement ceux qui vont émerger. Il incombe aux associations du monde du travail au niveau national de définir le contenu de ces formations. Mais certains pans de l'économie peuvent aussi être parfois conservateurs, notamment par rapport aux changements et à la numérisation de tous les métiers. Les ordonnances étant révisées tous les 5 ans, les plans de formation sont parfois déjà obsolètes lorsqu'ils doivent être mis en œuvre. Au niveau cantonal, il est donc difficile d'avoir un pilotage des métiers du futur.

Les métiers du futur sont ceux à haute valeur ajoutée technologique ou à haut potentiel humain (soins, accompagnement social). A contrario, tous les métiers automatisables sont ceux sur lesquels il ne faut plus miser. Les temporalités entre métiers du futur et orientation des jeunes au sortir de l'école obligatoire se heurtent car les cycles de vie sont différents. Il y a un enjeu important autour de la formation continue.

La discussion se poursuit avec les considérations suivantes :

Contrairement à ce que sous-entend le postulat, il n'y a pas une absence de politique publique en matière d'orientation. Les enjeux d'orientation sont clairement identifiés par le Département qui travaille à les intégrer dans les autres enjeux liés notamment à la transition énergétique et numérique.

Quant à la demande d'« étudier l'opportunité de développer une politique ambitieuse d'orientation scolaire et professionnelle », les informations données en séance montrent que politique publique en la matière il y a et que celle-ci est évolutive.

Il apparaît que la politique publique d'orientation professionnelle s'est développée et étoffée ces dernières années (valorisation de la formation duale, création de nouveaux outils - référents AMP, responsables d'orientation professionnelle, projet Lift, information aux parents via orientation.ch) et que les efforts en ce sens vont se poursuivre.

Il est relevé la difficulté au niveau cantonal d'établir un « rapport sur les métiers d'avenir ».

Un rapport du Conseil d'Etat ne donnerait pas beaucoup plus d'informations que celles recueillies en séance et ferait probablement double emploi avec celui de la présente commission.

Compte tenu de ce qui précède il est demandé à la postulante de retirer son postulat.

Si la postulante nuance l'affirmation de son postulat selon laquelle il y aurait une « absence de véritable politique publique d'orientation professionnelle » et si elle indique avoir reçu un certain nombre de réponses à ses questions, elle est toutefois d'avis qu'un rapport du Conseil d'Etat se justifie toujours en relevant que des améliorations pourraient être apportées à la politique publique d'orientation professionnelle. La postulante souhaite donc un rapport du Conseil d'Etat et maintient son postulat.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat par 5 voix contre 4.

Riex, le 7 février 2022

*La rapporteuse :
(Signé) Anne Baehler Bech*